



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2019 - 37		
Avis direct (expert délégué) Date : 26/06/2019	Objet : Demande de dérogation aux interdictions liées aux espèces animales protégées. M. DESMET Rik. Capture de spécimens d'espèces lépidoptères.	Avis : Favorable

Contexte

M. DESMET Rik, 20 Grand Rue, 51800 Passavant-en-Argonne a déposé une demande de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées, dans le cadre d'un projet de capture de spécimens d'espèces lépidoptères

Les espèces concernées sont :

- Toutes les espèces lépidoptères présentes sur le territoire de la région Grand Est listées par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

La demande déposée concerne l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de capture.

Les opérations s'inscrivent dans le cadre d'une meilleure connaissance de ce groupe d'espèces dans les départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes.

Les dérogations sont sollicitées pour la capture dans les départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des spécimens des espèces concernées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de ces espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- dossier de demande de dérogation
- document cerfa 13 616*01.

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Christophe COURTE

Les captures ont un objectif de connaissance de la biodiversité et ne sont pas liées à un dossier particulier. Le demandeur possède une bonne expérience et le piégeage nocturne dans le territoire concerné nécessitent un nombre limité de captures. Le risque de capturer une espèce protégée y est faible.

Le CSRPN suggère au demandeur, en complément de son engagement pour les départements des Ardennes et de la Marne, que les données soient transmises pour le département de la Meuse à la Société Lorraine d'Entomologie car il y a un projet d'atlas des papillons de Lorraine

Avis du CSRPN

Avis favorable

Bruno FAUVEL
Expert-délégué, vice-président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est